

Grégoire XVI

4 octobre 1833

Bref *Quo graviora*

Condamnation d'un mouvement de fausse réforme menaçant l'Eglise

Aux évêques de la province de Rhénanie supérieure.

Vénérables frères, salutations et bénédiction apostolique

[Introduction]

Alors que d'odieuses machinations ennemies menacent l'Eglise Catholique de plus grands maux, les papes qui ont été placés dans le siège de Saint Pierre doivent être bien plus rapides et prendre des mesures pour les repousser. Les papes se sont vus déléguer le suprême pouvoir de faire croître et de diriger l'Eglise. Notre prédécesseur Pie VIII comprit très bien cela. Beaucoup de choses osées ont été tentées - et non en vain - contre l'enseignement de l'Eglise et son autorité divine dans la province ecclésiastique de Rhénanie. Dès qu'il l'apprit, Pie VIII vous envoya une lettre, à la fin du mois de Juin, en 1830, pour aborder votre problème pastoral, si cela était effectivement nécessaire. Cette lettre vous pressa de protéger les droits de l'Eglise de tout votre zèle, de garder la bonne doctrine, et de montrer à ceux qui doivent agir comment contrer ces idées néfastes pour l'Eglise avec raison et justice, idées contre lesquelles vous devriez avoir ardemment lutté pour les faire retirer. Il fut extrêmement préoccupé par la situation de ces Eglises à cause de l'immense scandale causé par les réformes. Il sollicita une réponse de votre part dès que possible, soit confirmant ses souhaits et calmant sa peine, soit - et cette possibilité ne doit pas être envisagée - contraire à sa volonté, de sorte qu'il puisse prendre les mesures requises par le devoir de sa charge apostolique.

L'Eglise a donc été assujettie à un esclavage indigne, en ayant été violemment dépouillé de la liberté que le Christ lui donna.

Ces exhortations et encouragements d'un si grand pape à propos d'un sujet si sérieux devraient vous animer. Cela est approprié pour ceux qui ont été appelés à partager l'administration et la défense de l'Eglise. De plus, ce que notre prédécesseur n'avait jamais envisagé, et ce qui l'aurait certainement énormément perturbé s'il était encore en vie, nous a été réservé et nous nous en lamentons. Ceci est arrivé en dépit du fait que nous avons été désignés à sa place avec des mérites grandement inférieurs et que nous n'avons aucun désir de tenir cette position. Nous ne pouvons dire qu'un sujet aussi opposé aux souhaits du Siège Apostolique ait cessé d'être. Ce siège est donc généralement ignorant de tous les efforts que vous avez réalisés parmi ces chefs pour le bien-être de la religion Catholique et de tous les résultats que vous avez obtenu. Nous attendons encore plus de rapports détaillés, rapports que Pie VIII vous a grandement commandés, bien que trois années se soient écoulées. En vérité nous ne pouvons pas non plus supposer que vous n'avez pas négligé votre devoir, ce

devoir étant que quelque remède salutaire ait été apporté aux blessures infligées à l'Eglise Catholique en temps voulu. Au contraire, la possibilité d'une affliction plus grande encore se prépare. Ces problèmes sont déjà ratifiés et entrés en vigueur au détriment de l'Eglise et contre les accords passés entre le Saint Siège et les chefs de l'union. L'Eglise a donc été assujettie à un esclavage indigne, en ayant été violemment dépouillé de la liberté que le Christ lui donna. De plus, sa condition dans ces régions s'est détériorée du fait des nouvelles causes surgissant de toute part, condition que nous (et vous) ne pouvons accepter. A partir de cette cohorte de prêtres, des hommes surviennent et profèrent des choses diaboliques. Ils condamnent sans honte cette trompeuse (comme ils l'appellent) restauration et régénération des réformateurs, attristant par-là trop rapidement le Siège Apostolique. Ils agissent ainsi pour attirer et tromper les ignorants. C'est pourquoi, quel que soit le groupe dans lequel ils se rassemblent et ont des conférences ou des discussions, ils n'hésitent jamais à calomnier l'Eglise Catholique pour, comme ils le disent, la réformer.

[Des prêtres séditeux à Offenburg]

Beaucoup de prêtres de la ville d'Offenburg ont ouvertement montré il y a peu cette sorte d'aveuglement, selon F. L. Mersy, leur doyen, conseiller, et chef. Ils ne proposaient plus à l'approbation de leur Archevêque de Freiburg les divers points de la réforme élaborés dans leurs réunions. Dans les branches rurales individuelles, ils répandirent les mêmes idées et suscitèrent une conspiration malfaisante. De plus, maintenant encore, ils ont produit un pamphlet avec beaucoup d'ajouts et osèrent l'imprimer sous le titre audacieux : « Les réformes sont-elles nécessaires dans l'Eglise Catholique ? ». Nous souhaitons que les prêtres d'Offenburg se réunissent ensemble et démontrent publiquement et ouvertement leur dévotion, et que les autres, du diocèse de Freiburg et du reste des provinces ecclésiastiques ne s'en inquiètent pas. Nous souhaitons que cette sédition maléfique des réformateurs soit contenue aux limites de cette ville ! Mais nous avons entendu il y a longtemps et nous nous rappelons avec beaucoup de peine que ce mécontentement s'est étendu à presque toutes les régions, spécialement dans le diocèse de Rothenburg, et qu'il s'est même répandu hors de la province ecclésiastique de Rhénanie.

[Erreurs sur l'évolution de l'Eglise]

Cette idée est répandue par un système impie et absurde d'indifférence envers le fait religieux qui prétend que la religion Chrétienne peut se perfectionner dans le temps.

Vous savez, vénérables frères, de quels principes erronés les hommes susmentionnés et leurs disciples dépendent, et d'où leur désir qui les motive à commencer une révolution dans l'Eglise, tire son origine. Nous ne pensons pas qu'il est superflu de clarifier beaucoup de ces choses et de les expliquer ici. Une idée fausse s'est, pendant longtemps, fortement développée et largement répandue dans ces régions. Cette idée est répandue par un système impie et absurde d'indifférence envers le fait religieux qui prétend que la religion Chrétienne peut se perfectionner dans le temps. Alors que les mécènes d'une telle idée fausse ont peur d'adapter la possibilité bancale de perfection des vérités de la foi, ils l'établissent dans l'administration extérieure et dans la discipline de l'Eglise. De plus, dans le but de mélanger leur erreur et la foi, ils usurpent l'autorité des théologiens Catholiques illicitement et avec l'intention de tromper. Ces théologiens mettent en avant, ici et là, en sous-entendant un changement, une distinction entre l'enseignement et la discipline de l'Eglise, en prétendant qu'elle sera toujours droite et ne sera jamais atteinte par aucune modification. A partir de là, ils

affirment catégoriquement qu'il y a beaucoup de choses dans la discipline de l'Eglise, de nos jours, dans son gouvernement et dans la forme de son culte extérieur qui ne correspondent pas à notre époque. Selon eux, ces choses doivent être changées, car elles sont dommageables pour la croissance et la prospérité de la religion Catholique, et avant que l'enseignement de la foi et de la morale en subisse les conséquences. C'est pourquoi, en montrant un zèle pour la religion et en se montrant en tant qu'exemples de piété, ils forcent les réformes, conçoivent des changements et prétendent renouveler l'Eglise.

[Erreurs sur la réforme de l'Eglise]

ils soutiennent que l'entièreté de l'apparence extérieure de l'Eglise puisse être changée indifféremment, ne prêtent-ils pas sujet aux changements ces articles de discipline qui trouvent leur fondement dans la loi divine et qui sont intimement liés à la doctrine de la foi ? Est-ce que la loi des croyants ne génère donc pas la loi des actes ?

De tels réformateurs utilisent véritablement ces principes. De plus, ils les révèlent et les présentent dans beaucoup de pamphlets qu'ils distribuent en particulier en Allemagne. Ceci est maintenant très clair sur la brochure imprimée à Offenburg. Cela ressort clairement des choses que le susmentionné F. L. Mersy, chef de la réunion séditeuse qui a été tenue là-bas, a compilées imprudemment dans sa republication du même livre. Alors que ces hommes étaient en pleine élucubration, ils proposèrent de s'attaquer aux erreurs condamnées par l'Eglise dans la proposition 78 de la constitution *Auctorem fidei* (publiée par Notre prédécesseur Pie VI le 28 août 1794). Ils attaquèrent aussi la pure doctrine qu'ils prétendent vouloir conserver sans tâche, soit ils ne comprennent pas la situation, soit ils prétendent astucieusement ne pas la comprendre. Tandis qu'ils soutiennent que l'entièreté de l'apparence extérieure de l'Eglise puisse être changée indifféremment, ne prêtent-ils pas sujet aux changements ces articles de discipline qui trouvent leur fondement dans la loi divine et qui sont intimement liés à la doctrine de la foi ? Est-ce que la loi des croyants ne génère donc pas la loi des actes ? De plus, n'essayent-ils pas de rendre l'Eglise humaine en la privant de l'autorité divine et infaillible, alors qu'elle est gouvernée par cette volonté divine ? Et considérer que la discipline actuelle de l'Eglise se fonde sur des erreurs, des obscurantismes et d'autres choses inconvenantes ne cause-t-il pas le même effet ? Ils pensent que cette discipline contient beaucoup d'éléments inutiles, prétendant qu'elle va contre la sûreté de la religion Catholique. Pourquoi se fait-il que des individus privés s'approprient ce qui n'appartient qu'au Pape ?

Ils ajoutent la précipitation à l'erreur selon l'habituelle licence verbale de telles personnes, puisqu'ils attaquent ce Saint Siège comme s'il était trop attaché à des coutumes obsolètes et ne voyait pas assez profondément les signes du temps.

Nous allons maintenant discuter de ces parties de la discipline qui sont en vigueur et s'appliquent à toute l'Eglise. Parce qu'elles sont indépendantes de l'instruction ecclésiastique, elles peuvent être soumises au changement, mais uniquement par le pape, que le Christ a placé à la tête de l'Eglise

toute entière pour juger la nécessité des changements pour diverses raisons de circonstances. Ainsi, comme saint Gélase l'écrit : « Pesez les décrets des canons et considérez les préceptes de vos prédécesseurs, pour que ces choses que les besoins du temps nécessitaient d'être relâchées pour la restructuration de l'Eglise puissent être modérées par des considérations prudentes et réfléchies ». Il est pénible de vous retenir avec un long discours traitant des faux principes desquels les réformateurs dépendent, vénérables frères. Ils ajoutent la précipitation à l'erreur selon l'habituelle licence verbale de telles personnes, puisqu'ils attaquent ce Saint Siège comme s'il était trop attaché à des coutumes obsolètes et ne voyait pas assez profondément les signes du temps. Ils accusent ce Saint Siège de devenir aveugle à la lumière des nouvelles connaissances, et d'avoir du mal à distinguer ces choses qui relèvent de la substance de la religion d'avec celles qui concernent uniquement sa forme extérieure. Ils disent qu'il alimente la superstition, encourage les abus, et finalement se comporte comme s'il ne se préoccupait pas des intérêts de l'Eglise Catholique dans ces temps changeants. Où cela mène-t-il ? En réalité, il en est ainsi car le Saint Siège de Saint Pierre sur lequel Jésus-Christ a placé la fondation de Son Eglise est un sujet de jalousie. Son autorité divine est soumise à la haine des peuples, et l'union des autres églises avec celui-ci est rompue. Les dissidents abandonnent l'espoir qu'ils puissent obtenir ce qu'ils souhaitent de ce Siège Apostolique. Ils affirment que l'Eglise - une nation, comme ils la nomment - doit être gouvernée par ses propres lois. A partir de là ils poursuivent ainsi pour accorder la pleine autorité de révoquer ou abroger les lois de toute l'Eglise à chaque pasteur individuellement, si l'opportunité de leurs diocèses leurs permet. Qu'aurons-nous ensuite ? Puisqu'ils n'ont saisi aucun avantage sur vous, ils essaient de soustraire ces mêmes prêtres de leur soumission à leurs évêques. Ils n'ont pas peur de concéder aux prêtres le droit d'administrer les diocèses. Il est assez clair que ces hommes, en agissant contre la vérité de la foi, ont renversé la hiérarchie ecclésiastique qui a été établie par la volonté divine et définie par les pères du Concile de Trente. Il est aussi clair qu'ils souhaitent revenir aux mêmes erreurs des propositions 6, 7, 8 et 9 proscrites par la constitution dogmatique susmentionnée *Auctorem fidei*.

[Attaques contre le célibat sacerdotal]

Ici apparaissent pour la première fois les objections des partisans du vil complot contre le célibat clérical [...] Ils veulent que les prêtres qui ne souhaitent pas garder la loi du célibat et dont les mœurs sont déjà si désespérément corrompues puissent retourner au statut de laïc afin qu'ils puissent contracter des mariages valides au sein de l'Eglise

Il semble que cela concerne clairement ces prêtres d'Offenburg. Les doctrines condamnées sont spécialement contenues dans les ajouts insérés dans la réédition du pamphlet de telle façon qu'il n'y ait plus de place pour le doute. Il semble maintenant être une bonne idée de revoir individuellement quelques-unes des erreurs, parmi tant d'autres, que ce pamphlet répand partout. Ici apparaissent pour la première fois les objections des partisans du vil complot contre le célibat clérical. Ils n'osent pas critiquer ouvertement la loi du célibat, comme d'autres le font néanmoins ; néanmoins ils en bavardent avec une audace seulement équivalente à leur erreur ! Ils veulent que les prêtres qui ne souhaitent pas garder la loi du célibat et dont les mœurs sont déjà si désespérément corrompues puissent retourner au statut de laïc afin qu'ils puissent contracter des mariages valides au sein de l'Eglise. Ceci n'est guère conciliable avec l'intention des pères du Concile de Trente, qui fut expliquée dans la session 7, au canon 9 traitant des sacrements en général, tout comme dans la session 23, chapitre 4 et canon 4. Il ne Nous échappe pas, quel que soient les moyens qu'ils utilisent, qu'ils tentent de déformer l'enseignement du Concile de Trente.

[Erreur contre le caractère indélébile du sacerdoce]

Ils soutiennent que selon l'opinion du Concile de Trente, celui qui a été prêtre ne peut redevenir un laïc par sa propre autorité. Il peut le faire uniquement avec l'autorité de l'Eglise, et ils comprennent par le mot « Eglise » chaque évêque à qui ils attribuent le pouvoir de réduire les prêtres à l'état laïc. Ils affirment ensuite que le caractère attribué dans l'Ordre, que le Concile déclarait indélébile, faisait qu'il était impossible de répéter le sacrement de l'Ordre. Mais cela n'empêche pas selon eux, qu'un prêtre devienne laïc de la façon susmentionnée. Finalement, ils ne se gardent pas de compter le même caractère parmi les opinions dépassées des scolastiques. Alors qu'ils imaginent de telles choses, que peuvent-ils faire d'autre que d'accumuler erreur sur erreur, ironisant vulgairement contre le sens authentique des décrets du Concile de Trente maintenus par l'Eglise toute entière ?

[Erreur sur l'origine des indulgences]

Ils ne suppriment rien d'autre que la vraie doctrine quand ils parlent témérairement de la vertu et de l'utilisation des indulgences. Ils proposent, ouvertement ou à travers des équivoques, l'idée que les indulgences peuvent difficilement être corrélées aux douleurs temporelles du péché qui subsiste et doit être expié, soit dans cette vie, soit dans l'autre. Jusqu'au XI^e siècle, ils expliquent qu'il n'y avait aucune autre sanction que les sanctions canoniques que l'Eglise devait supprimer. Pour la première fois, à l'époque des guerres saintes, les punitions infligées par Dieu aux pécheurs étaient soumises au pouvoir des clefs. D'ici, poursuivent-ils, une grande déformation émergea. Les trésors établis par les mérites de Jésus-Christ et la satisfaction des saints, inconnus dans les siècles précédents, étaient découverts par le Pape Clément V. Finalement, de façon brève et elliptique, les indulgences furent utilisées uniquement à cette fin, pour rappeler les sanctions actuelles de l'Eglise et des anciens canons, et donc pour mener les pécheurs à la pénitence. Où cela peut-il les mener, à moins de soulever les propositions proscrites n°17 et n°19 de Luther, n°9 de Pierre d'Osma, n°60 de Baius, et enfin les n°40, 41 et 42 de la constitution citée *Auctorem fidei*, et de restaurer effrontément des erreurs hostiles qui y sont contenues ?

[Erreur sur le sacrement de pénitence]

Ces hommes veulent complètement réformer l'institution sacrée de la pénitence sacramentelle. Ils calomnient insolemment l'Eglise et l'accusent faussement d'être dans l'erreur, et leur indécence doit être d'autant plus déplorée. Ils prétendent que l'Eglise, en obligeant une confession annuelle au minimum, en autorisant les indulgences en tant que condition supplémentaire pour le sacrement de confession, et en permettant l'Eucharistie privée et les travaux journaliers de piété, a affaibli cette tradition salutaire et perdu de son pouvoir et de son efficacité. L'Eglise est la colonne et le fondement de la vérité - et l'intégralité de cette vérité est enseignée par l'Esprit Saint. L'Eglise peut-elle ordonner, générer ou autoriser ces choses qui ont pour conséquence la destruction des âmes et la disgrâce au détriment des sacrements institués par le Christ ? Ces partisans d'idées nouvelles qui sont prompts à promouvoir la vraie piété chez les fidèles doivent considérer qu'une diminution dans la fréquence des sacrements ou leur entière élimination fait lentement dépérir la religion puis finalement la fait mourir.

[Erreurs sur le culte catholique]

Nous ne voudrions pas non plus discuter de leurs erreurs concernant le nouveau rituel écrit en langage vernaculaire, qu'ils veulent voir plus adapté aux

signes de notre temps

Vénérables frères, il serait trop long de pourchasser les nombreuses idées erronées des réformateurs concernant le fait d'offrir des messes à des intentions particulières, au sujet duquel ils concluent qu'il faut l'abolir. Ils contestent la pratique d'offrir plusieurs messes pour le même défunt, ce qu'ils interprètent comme étant contraire à l'enseignement de l'Eglise sur la valeur infinie du même sacrifice de la nouvelle loi. Nous ne voudrions pas non plus discuter de leurs erreurs concernant le nouveau rituel écrit en langage vernaculaire, qu'ils veulent voir plus adapté aux signes de notre temps. Nous passerons aussi sur leurs idées des sociétés sacrées, des prières publiques et des saints pèlerinages qu'ils désapprouvent de diverses façons. Ceci doit être suffisant pour montrer que ces idées ne proviennent pas d'une autre source corrompue ni d'aucuns autres principes que ceux qui ont déjà été solennellement condamnés par l'Eglise dans la constitution *Auctorem fidei* citée plusieurs fois, spécialement dans les propositions 30, 33, 66 et 78.

[Déploration de ces erreurs en général]

on sache où les maléfiques passions d'introduire des nouveautés dans l'Eglise peuvent mener

Vénérables frères, nous suivons un peu plus largement les exemples de Nos prédécesseurs en des situations similaires, tel que le devoir apostolique semble le demander. Nous nous sommes résolu à discuter de ces choses pour qu'ainsi, en mettant en évidence les erreurs de ces hommes, on sache où les maléfiques passions d'introduire des nouveautés dans l'Eglise peuvent mener. Comme pour le reste, il est suffisant de suggérer que l'amertume des temps dans lequel le Catholicisme se retrouve actuellement Nous accable avec beaucoup de douleur. Nous pleurons la pure Epouse de l'Agneau Immaculé, Jésus-Christ, car elle est tourmentée par les attaques d'ennemis intérieurs et extérieurs, ainsi que par les fléaux qui l'accablent et la réduisent dans cette infâme captivité. Nous déplorons de beaucoup de larmes ce qui est fait par des enfants qui s'écartent scandaleusement d'une mère aimante et proférant des mensonges à son encontre.

[Appel à l'endurance et au courage dans le combat]

Il en va de votre devoir de conduire toute réforme profane hors de l'Eglise et de vous efforcer de combattre de tout votre cœur ceux qui portent atteinte aux droits de ce Saint Siècle. Par conséquent, tirez l'épée de l'esprit, qui est le verbe de Dieu.

Que nos esprits ne défaillent pas ! Que nous n'étouffions pas Notre voix Apostolique dans un si sérieux cas de nécessité Catholique ! Que nous ne laissions pas le troupeau du Seigneur se faire piller et l'agneau du Christ se faire dévorer par toutes les bêtes des champs tandis que nous mettons de côté la force, le jugement et la vertu de l'esprit du Seigneur, tels des chiens muets incapables d'aboyer. C'est pourquoi il faut que vous sachiez, vénérables frères, que nous sommes prêts à endu-

rer tout ce qui nous menace. Nous n'arrêterons pas tant que l'Eglise Catholique n'aura pas été restaurée à sa liberté originelle, qui appartient totalement à sa constitution divine, et tant que la bouche des calomniateurs n'aura pas été fermée. Nous ne pouvons rien faire de plus que susciter votre constance et votre mérite et vous exhorter fortement à défendre la cause de l'Esprit de Dieu et de l'Eglise. Vous partagez, en quelques sortes, les problèmes dont la plénitude Nous a été donnée. Il en va de votre devoir de protéger le dépôt de la foi et la doctrine sacrée. Il en va de votre devoir de conduire toute réforme profane hors de l'Eglise et de vous efforcer de combattre de tout votre cœur ceux qui portent atteinte aux droits de ce Saint Siège. Par conséquent, tirez l'épée de l'esprit, qui est le verbe de Dieu. Prêchez comme l'apôtre Paul vous impressionne en la personne de son disciple Timothée. Restez ferme dans les temps propices comme dans les temps difficiles. Dénoncez, exhortez, réprimandez avec patience et enseignement. Rien ne doit vous dissuader de vous lancer dans tous les conflits pour la gloire de Dieu, la protection de l'Eglise et le salut des âmes qui vous ont été confiées. Méditez comment Lui a enduré une similaire opposition de la part des pêcheurs. Si vous craignez la hardiesse des méchants, rappelez-vous que le jugement est arrêté concernant la force de l'épiscopat et le pouvoir divin qui gouverne l'Eglise. Donc il ne vous reste plus qu'à vous remémorer le sérieux devoir de votre charge et le jugement difficile qui pèse sur chacun par son autorité. Les gardiens de la maison d'Israël devraient spécialement méditer un moment aux pieds du Seigneur. Nous avons donc confiance que vous serez fortifié d'un zèle pour aider la religion Catholique et pour la protéger des pièges impies de ses ennemis. Dans ce zèle vous pourriez même obtenir des plus grands résultats que ceux que Nous évoquions. Entièrement déterminé et revigoré dans cette foi, Nous conférons tendrement la bénédiction apostolique à vous et au peuple qui vous est confié à votre foi, en temps que signe pour toute bonne chose.

Donné à Rome, à St. Marie Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 4 Octobre 1833 dans la 3^e année de Notre Pontificat